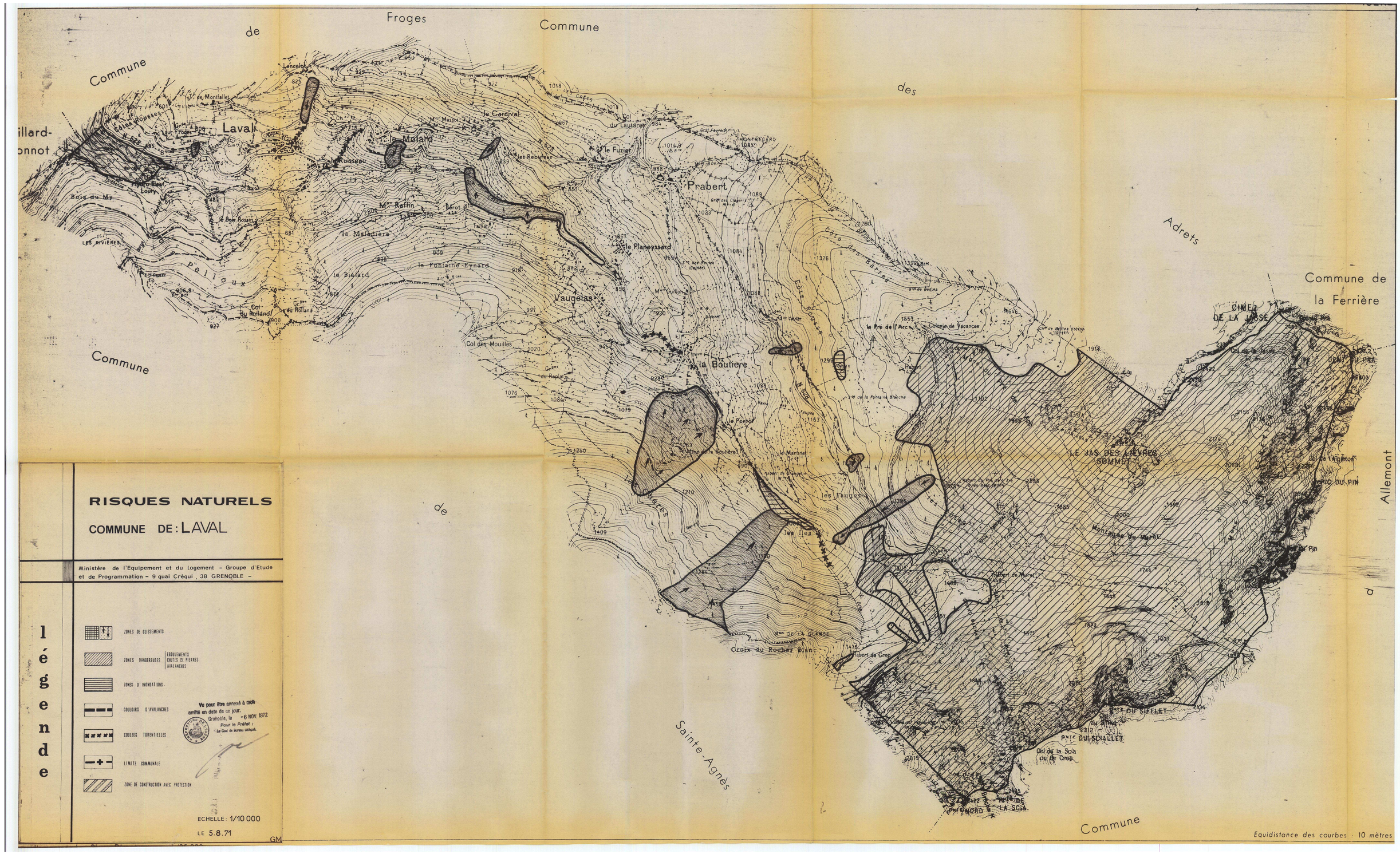

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE : LAVAL

Ministère de l'Equipement et du Logement – Groupe d'Etude et de Programmation – 9 quai Créqui, 38 GRENOBLE –

légende

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES — EBOULEMENTS, CHUTES DE PIERRES, AVALANCHES
- ZONES D'INONDATIONS
- COULOIRS D'AVALANCHES
- COULEES TORENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le – 6 NOV 1972
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué,

ECHELLE : 1/10 000

LE 5.8.71

GM